

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
 - en exercice : 33
 - présents : 30
 - ayant pris part au vote : 32
 - procurations : 3

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
31240**

05.62.89.22.89

L'an deux mille vingt et le 10 juin à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 juin 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME PIEROT (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

M. DENIS MOLET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/26

Objet : Compte Administratif 2019

Monsieur Rofé, Adjoint au Maire en charge des finances présente au Conseil Municipal les principaux éléments du Compte Administratif 2019, qui font apparaître un résultat de clôture de l'exercice de :

- - 164 111.99 € pour la section de fonctionnement,
- - 4 373 465.12 € pour la section d'investissement.

Le montant des restes à réaliser :

- En dépenses d'investissement, s'élève à 447 653.62 €.
- En recettes d'investissement, s'élève à 832 953 €.

Le résultat de clôture de l'exercice après réintégration du solde de l'exercice précédent s'élève à :

- + 7 112 272.53 € pour la section de fonctionnement.
- - 4 720 765.56 € pour la section d'investissement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre : MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT)

Hors de la présence de Monsieur Le Maire,

- De donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2019,
- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'adopter le Compte Administratif 2019.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marc PÉRÉ

- *Transmis le*

- *Affiché le*